

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070
7 novembre 2012 – Mairie de La Besseyre-Saint-Mary

Présents :

M. Albert HUGON, président du comité de pilotage, mairie de Clavières, Communauté de communes Margeride-Truyère
M. Jérôme CARRON, Compagnie de gendarmerie de Saint-Flour
Mme Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
M. Jean-Michel DURAND, FDSEA 43
M. Daniel CHARBONNEL, Fédération départementale des chasseurs du Cantal
M. Pierre BIRON, Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cantal
M. le Chef d'Escadron DE L'ESTOILE, groupement de gendarmerie de Haute-Loire
M. Hubert VICARD, mairie de Védrines-Saint-Loup
M. Yves PRAT, Office National des Forêts, Agence Montagnes d'Auvergne
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
M. Loïc ROUCHON, DREAL Auvergne
Mme Flora PLANCHON, DDT de la Haute-Loire
M. Gabriel BOISSERIE, mairie d'Auvers
Mme Jeannine COUPAT, Sous-préfecture de Saint-Flour
Mme Julie BERTRAND, Chambre d'agriculture du Cantal
M. Georges DALLE, mairie de La Besseyre-Saint-Mary
M. Patrick LALO, DDT du Cantal
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

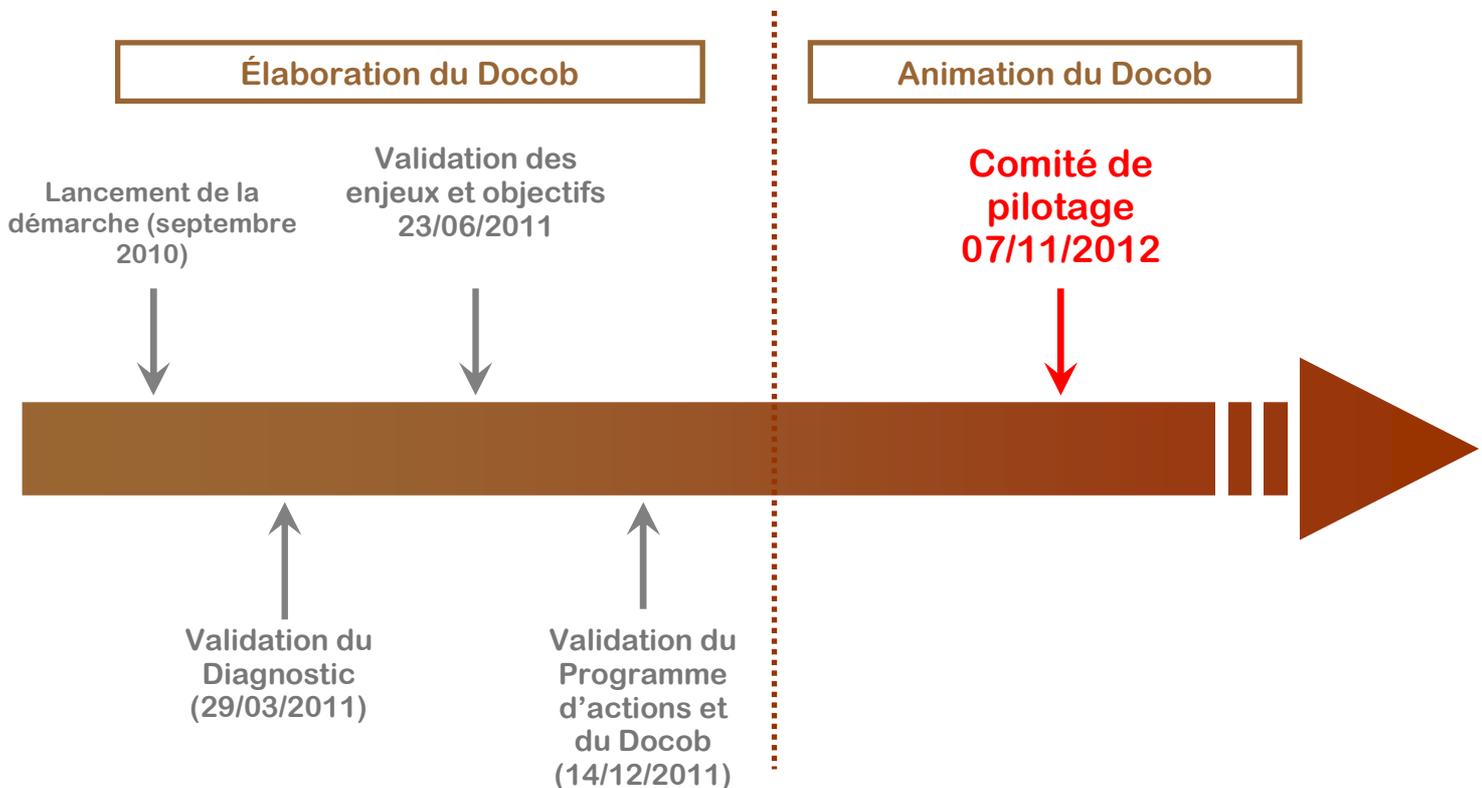
Excusés :

Comité régional de randonnée pédestre 43
Service de Défense et de Protection Civile du Cantal
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Velay
Conseil Régional d'Auvergne
Centre Régional de la Propriété Forestière
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute Auvergne
Fédération de pêche du Cantal
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Conservatoire botanique national du Massif Central
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Loire
Conseil Général du Cantal
Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Loire

M. Hugon, Président du Comité de pilotage, accueille les participants, remercie M. le Maire de La Besseyre-Saint-Mary pour la mise à disposition de la salle et ouvre la séance.

M. Hugon propose un tour de table afin que chacun se présente, et fait part des membres du comité de pilotage excusés. Il rappelle également que cette réunion est la première de la phase d'animation du site Natura 2000, faite par le SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement) du Haut-Allier, élu structure porteuse en décembre 2011. Le SMAT est chargé d'animer la contractualisation (contact des propriétaires, diagnostic écologique, appui aux montages de dossiers, ...), de compléter et actualiser les connaissances sur le site, de suivre administrativement la mise en œuvre de l'animation, d'en organiser la gouvernance (Comité de pilotage), de communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site, et d'accompagner les porteurs de projets lors des évaluations d'incidences.

M. Hugon passe la parole à M. Olagnol pour démarrer la présentation. M. Olagnol rappelle brièvement le calendrier de la mise en place de la démarche Natura 2000 :



Le Document d'objectifs a été validé lors de la réunion du Comité de pilotage du 14 décembre 2011. M. Olagnol rappelle les principaux enjeux du site et leur localisation cartographique. Ensuite, les différents types de mesures validés dans le cadre du Document d'objectifs sont présentés, à savoir :

- Des mesures de mise en œuvre du Document d'objectifs : ces mesures comprennent notamment la prise en charge de l'animation du site (structure animatrice), les actions de communication, les suivis scientifiques et techniques, et l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidences.

- Des mesures contractuelles : deux niveaux de contractualisation existent :
 - o La Charte Natura 2000 est composée d'une série d'engagements simples ayant pour but de maintenir le milieu en bon état de conservation, sans surcoût pour le propriétaire et le gestionnaire
 - o Les Contrats Natura 2000 sont un deuxième niveau de contractualisation, allant plus loin que le simple respect de bonnes pratiques. Les engagements impliquent dans ce cas un surcoût pour les ayant droits, surcoût pris en charge par des financements d'Etat et européens. Il existe trois types de contrats : les contrats agricoles (Mesures agro-environnementales territorialisées), les contrats forestiers et les contrats « ni-agricoles-ni-forestiers ».

M. Tabourin ajoute qu'en contrepartie du respect des engagements de la Charte Natura 2000, une exonération de la taxe sur le foncier non bâti est appliquée sur les parcelles cadastrales engagées. Il ajoute par ailleurs que les fonds d'Etat alloués aux contrats agricoles proviennent du Ministère en charge de l'Agriculture, alors que les autres contrats sont financés par le ministère en charge de l'Ecologie.

M. Boisserie demande s'il existe une compensation de la taxe foncière pour les communes, dans le cas où la Charte Natura 2000 est contractualisée, étant donné que l'exonération constitue une diminution de la ressource fiscale.

M. Tabourin répond que l'Etat compense l'exonération auprès des communes.

M. Oagnol poursuit la présentation, indiquant que des Mesures agro-environnementales ont été contractualisées en 2012 sur le site des « Sommits du nord Margeride ». Afin de faciliter cette contractualisation, une mission d'accompagnement a été confiée à la Chambre d'agriculture du Cantal. Cette mission avait pour but d'aider la structure animatrice à rédiger les notices des mesures, de recenser précisément les contractants et d'effectuer une synthèse de la contractualisation.

Mme Bertrand ajoute que la Chambre d'agriculture a également réalisé les diagnostics d'exploitations préalables à la contractualisation.

M. Lalo indique que ces diagnostics ont pour but d'étudier les conséquences de la contractualisation sur les exploitations, et vérifier qu'elle est possible.

Les mesures et surfaces contractualisées sont ensuite présentées :

Nom de la mesure	Engagements	Surface prévue	Surface engagée	Montant par hectare
AU_SDNM_HE1 (Zones humides sensibles)	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des pratiques - Pas de fertilisation - Limitation du chargement moyen annuel à 0,5 UGB/ha/an - Mise en défens de 10 % de la zone contractualisée entre le 01/04 et le 30/10 	6,54 ha	6,69 ha	215 €/ha/an
AU_SDNM_HE2 (Zones humides)	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des pratiques - Pas de fertilisation - Limitation du chargement moyen annuel à 0,5 UGB/ha/an 	19,61 ha	19,61 ha	175 €/ha/an

AU_SDNM_HE3 (Pelouses à Nard)	- Enregistrement des pratiques - Pas de fertilisation - Limitation du chargement moyen annuel à 0,6 UGB/ha/an	3,49 ha	0 ha	261 €/ha/an
AU_SDNM_HE4 (Landes estives)	- Enregistrement des pratiques - Pas de fertilisation	76,22 ha	76,16 ha	142 €/ha/an
AU_SDNM_HE5 (Landes « privées »)	- Enregistrement des pratiques - Pas de fertilisation	10,06 ha	4,22 ha	228 €/ha/an

La contractualisation des MAET représente 27,4 % de la Surface agricole utile du site, et 92 % des surfaces prévisionnelles (avril 2012). 2 structures se sont engagées : la Coopérative d'estives du Mont Mouchet, et une exploitation individuelle. Le montant total versé annuellement est de 16 353 €, ce qui représente environ 81 767 € sur les 5 années de contractualisation.

M. Boisserie indique que des algues vertes sont présentes sur la Gourgueyre, et qu'elles n'y étaient pas auparavant. Il se demande d'où peut provenir l'apparition de ces algues, et si cela peut être lié à la fertilisation en amont.

M. Durand estime qu'il ne faut pas tout mettre sur le dos des agriculteurs, et fait part de son mécontentement au sujet des normes environnementales en général.

M. Olnagol propose qu'un organisme spécialisé comme le Conservatoire botanique national puisse réaliser une expertise pour déterminer la nature et l'origine de ces algues.

M. Tabourin revient ensuite sur la contractualisation MAET et demande d'où provient la différence entre le prévisionnel et le réalisé.

Mme Bertrand répond que d'une part, le montant annuel des dossiers atteignait parfois tout juste le plancher de 300€/an, et d'autre part que les limitations de chargement posaient problème sur certaines parcelles.

M. Tabourin indique qu'il est intéressant de voir sur chaque site ce qui a réussi, et ce qui a échoué, pour faire des propositions en prévision de la nouvelle PAC prévue pour 2014.

M. Olnagol poursuit avec les autres mesures contractuelles proposées sur le site. En ce qui concerne le milieu forestier, plusieurs propriétaires de surfaces importantes ont été contactés, deux ont été rencontrés sur le terrain (forêt de Charmège et forêt du Gay). Les engagements de la charte Natura 2000 leur ont été présentés, certains réfléchissent actuellement à une éventuelle contractualisation. D'autres contacts doivent encore être pris. Des contrats Natura 2000 forestiers sont également possibles, les mesures permettant le maintien de bois sénescents paraissent particulièrement bien adaptées à ces vieilles forêts et à l'enjeu de maintien de la Buxbaumie verte (espèce de mousse d'intérêt communautaire).

Mme Planchon ajoute que sur les milieux forestiers, la Charte Natura 2000 est relativement simple à mettre en œuvre, et que la durée de 5 ans des engagements est assez courte par rapport au rythme d'exploitation de la forêt. La mise en conformité du document de gestion de la forêt (PSG, Aménagement) permet d'anticiper les évaluations d'incidences lors des travaux sylvicoles.

M. Dalle demande quelles essences sont interdites en cas de replantations.

M. Olnagol répond que d'une manière générale, les essences non locales sont à proscrire (comme le Douglas et l'Epicéa).

M. Tabourin indique qu'une difficulté demeure concernant la Charte : les parcelles ne peuvent généralement pas être contractualisées partiellement, ce qui ne facilite pas le travail sur les grandes parcelles qui ne sont pas toujours homogènes. Mais dans le cas où il y a des subdivisions foncières, il est possible de ne choisir que certaines parties de parcelles.

Ensuite, M. Olagnol évoque une discussion autour d'un projet de Contrat Natura 2000 avec la Coopérative d'Estives du Mont Mouchet. En effet, la coopérative souhaite rouvrir des surfaces autrefois couvertes par des landes, aujourd'hui colonisées par des pins. La mise en œuvre d'un contrat permettrait d'une part, pour les agriculteurs, de financer des travaux de réouverture, et d'autre part de garantir la restauration d'un habitat d'intérêt communautaire : les landes sèches européennes, et d'éviter la transformation en prairies temporaires, comme cela a pu être le cas dans le passé.

M. Tabourin insiste sur la nécessité de garantir une orientation vers la restauration de landes, puisque le site a été désigné notamment pour ses landes sèches à Callune (code 4030).

M. Vicard demande quels sont les outils permettant de garantir l'atteinte des objectifs.

M. Tabourin répond que dans le cadre du contrat, la réalisation des engagements peut être contrôlée, étant donné le versement de subventions.

M. Lalo ajoute qu'aujourd'hui, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) peut verbaliser lors de constatations de dégradations d'habitats d'intérêt communautaire par exemple. Mais à court terme, de nouveaux outils permettront de mieux encadrer le maintien des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

M. Prat indique par ailleurs que des discussions ont débuté pour une éventuelle contractualisation sur la forêt sectionnale de La Fage (commune de Védrines-Saint-Loup).

M. Olagnol ajoute qu'une rencontre entre la Mairie, l'ONF et le SMAT est prévue afin de discuter des modalités de cette contractualisation.

M. Tabourin indique ensuite que les fonds européens concernant les contrats Natura 2000 ont tous été consommés en Auvergne, et que l'Etat les finance donc intégralement désormais. En attendant la nouvelle programmation qui dépendra de la nouvelle PAC, un système de liste d'attente a été mis en place pour les contrats nouvellement élaborés.

Mme Planchon signale qu'une étude a été menée par la DDT en partenariat avec l'ONF, le CRPF, l'ONEMA et le Conseil Général de la Haute-Loire, sur les orientations possibles de la gestion forestière en lien avec les zones humides. Par ailleurs, un guide inventoriant plusieurs contrats « exemplaires » a été édité par l'ATEN.

M. Durand exprime son agacement quant à la lourdeur des procédures d'évaluations d'incidences.

Mme Planchon explique que cette procédure permet, plutôt que d'interdire catégoriquement des projets, de mener une réflexion sur leur impact et aboutir à quelque chose.

M. Vicard ajoute que la manifestation du « Bouclier Arverne » (circuit 4x4) s'est bien déroulée cette année, du fait de la prise en compte des enjeux environnementaux, et d'une meilleure collaboration globalement.

M. Lalo confirme cela en ajoutant qu'une partie du circuit a été modifiée pour tenir compte des enjeux liés à la biodiversité, et que des améliorations sont prévues pour l'an prochain.

Mme Coupat estime que les zones Natura 2000 et le patrimoine naturel qu'elles abritent existent grâce à des siècles d'entretien par l'agriculture, et qu'il serait dommage que tout cela disparaisse aujourd'hui, d'où l'intérêt de faire participer l'agriculture à la préservation de ce patrimoine.

M. Olagnol indique qu'une animation en partenariat avec l'Ecomusée de la Margeride a eu lieu au mois de juin. Cette animation, malgré le mauvais temps et le faible nombre de participants, a permis d'expliquer les enjeux du site Natura 2000 des « Sommets du nord Margeride » et les différents habitats naturels caractéristiques de la Margeride. Un article de presse devrait également paraître dans les journaux locaux pour informer la population locale sur l'avancement de la démarche.

Les orientations pour l'animation de l'année 2013 sont ensuite présentées :

En termes de contractualisation, les contacts avec les propriétaires forestiers se poursuivront, avec le montage d'éventuels dossiers Charte Natura 2000. L'étude du montage de potentiels contrats forestiers se poursuivra également.

Le projet de contrat sur les terrains d'estive de Clavières sera également étudié de plus près, afin que les objectifs de chacune des parties soient clairement exprimés et mis en cohérence.

En termes de communication, une lettre d'information sera conçue, éditée et distribuée dans les communes concernées par le site. Une animation en partenariat avec l'écomusée de la Margeride pourra également être reconduite, et un ou plusieurs articles de presse seront édités pour l'information de la population locale.

Par ailleurs, une première étape de suivi sur les tourbières du site sera effectuée en interne par le SMAT, avec observations de terrain, mesures de hauteur de tourbe, observation d'éventuelles dégradations, et cartographie des données. Ce travail permettra d'initier un travail plus poussé, et de donner de premières préconisations de gestion si des dysfonctionnements sont constatés.

Le plan de financement de l'animation 2013 est le suivant :

Plan de financement		Dépenses		Recettes	
Intitulé actions N° action DOCOB	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)	FEADER	
Animation / mise en œuvre du DOCOB	Coûts salariaux				
	- Animateur 1	169,75 €	84,87 €	84,88 €	
	- Animateur 2	6 847,20 €	3 423,60 €	3 423,60 €	
	- Direction	542,80 €	271,40 €	271,40 €	
	- Comptabilité \ finances	327,52 €	163,76 €	163,76 €	
	- Administration \ MP	534,80 €	267,40 €	267,40 €	
	- Secrétariat	530,48 €	265,24 €	265,24 €	
	Frais professionnels	61,00 €	30,50 €	30,50 €	
	Coûts de fonctionnement structure et spécifiques :	1 542,92 €	1 542,92 €	0,00 €	
Sous total animation		10 556,47 €	6 049,69 €	4 506,78 €	
Conception et diffusion de documents de sensibilisation	Prestations extérieures	en € HT	2 090,30 €	1 045,15 €	1 045,15 €
		TVA	409,70 €	409,70 €	0,00 €
Sous total actions		2 500,00 €	1 454,85 €	1 045,15 €	
frais de publicité des marchés publics	Frais d'annonces et insertions	en € net	90,00 €	45,00 €	45,00 €
Sous total achats		90,00 €	45,00 €	45,00 €	
TOTAL GENERAL		13 146,47 €	7 549,54 €	5 596,93 €	

En l'absence de questions, M. Hugon conclut la réunion, remercie les différents participants et clôt la séance.

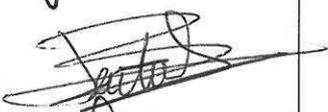
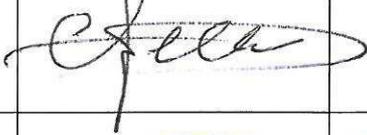


Comité de pilotage 07/11/2012

Site Natura 2000
« Sommets du nord Margeride »
 La Besseyre-Saint-Mary 10h30

Feuille de présence

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
HUGON Albert	Mairie de CUANIERES		
CARRON Jérôme	Gendarmerie Cie de Saint-Fran		jerome.carron@gendarmerie. interieur.gouv.fr
Yves Durand	CA 43		
DURAND JM	ch Agri 43 FDSEA 43		
Charbonnel Daniel	FDC 15 administrateur		
Birost Pierre	SD PPR 15		PierreBirost46@ GMAIL.COM
CHEF D'ESADRON de L'ESTOILE	GROUPEMENT GENDARMERIE HAUTE-LOIRE		emmanuel.de-l- estoire@gendarmerie. interieur.gouv.fr
Hubert VICARD	VEVAINES ST LOUIS		hubertvicard@ orange.fr

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
PRAT Yves	ONF		yves.prat@onf.fr
TABOURAIN Pierre	DREAL		
ROUCHON Loïc	DREAL		
Planchon Flore	DDT43		
Boetterie	Gabriel	maire d'Allier	
Coupat	Jeanmine	Sous de Saint. préfeture Flaur	
BERTRANDS Julie	Chambre d' Agriculture 15		
DAUPE Georges	Maire		
Laho Patrick	DDT 15		patrick.laho@ddt15.fr
OLAGNOL David	SMAT Haut-Allier		